



Qui doit payer la facture de fioul ?

Par **leanetheo**, le **05/08/2008** à **22:27**

notre propriétaire qui a hérité de cette ancienne ferme l'a rénové pour en faire une partie habitation principale pour lui, et une partie locative.

l'ensemble était alimenté par une seule cuve à fioul jusqu'à la mise en location mi juillet.

il aurait coupé le circuit qui alimente sa partie. Nous n'en avons aucune preuve.

Donc nous sommes arrivés ici le 15 juillet et il est venu ce jour le 5 août nous demander de régler une facture de fioul de mars 2008.

De plus je vous informe, si ça peut vous aider dans la réponse que nous n'avons pas accès à la cuve de fioul, et que nous ne l'avons même jamais vue.

de plus aucune mention ne parle de ça dans le bail.

1ère question : doit-on lui rembourser ce fioul ?

2ème question : de plus il y a qu'un seul compteur d'eau pour l'ensemble du bâtiment, comment devra-t-il répartir la facture d'eau ?

"ceci n'était pas indiqué dans le bail non plus", car l'annonce disait 600 charges comprises.

merci de bien vouloir me répondre.